

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 61 (1935)
Heft: 22

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment respire une ville.

L'ingénieur russe Goldmerstein et le professeur allemand Stodieck, se sont posé le problème de rechercher comment s'effectue la ventilation d'une ville, c'est-à-dire de quelle manière la ville reçoit les courants d'air frais et de quelle manière s'élimine l'air vicié.

Jusqu'à présent régnait sans conteste l'opinion que c'était le vent, soufflant presque horizontalement, qui se chargeait de faire disparaître l'air impur et de le remplacer par de l'air pur.

Sur la base d'une série de calculs, les auteurs ont établi¹ que cette hypothèse est erronée. Ils ont prouvé qu'en réalité ce n'est pas la circulation horizontale du vent qui purifie l'atmosphère, mais bien la circulation verticale.

Les expériences faites, au moyen d'appareils spécialement construits à cet effet, ont pleinement confirmé les calculs des auteurs et ont démontré qu'effectivement « la ville respire verticalement ».

Cette loi nouvelle a une importance considérable pour la vie d'une grande cité, étant donné qu'elle entraîne les conséquences suivantes : 1^o la présence d'usines dans la ville même est loin de vicier l'air dans les proportions admises jusqu'à ce jour ; 2^o l'existence de parcs, même considérables, à l'intérieur des villes n'a aucune influence sur l'assainissement de l'air dans la ville même et ils n'ont guère d'utilité que pour les visiteurs eux-mêmes de ces parcs ; 3^o l'air des parcs grands et moyens a la même qualité, que ces parcs soient situés à l'intérieur des villes ou à la périphérie.

Si les auteurs sont dans le vrai, ce qu'il faut déplorer, à Paris par exemple, n'est pas tant la faible proportion de parcs et de jardins que contient cette ville que leur mauvaise répartition.

Si l'on envisage cette question des parcs, il est bien évident que les erreurs commises à cet égard ne pourraient être réparées qu'au prix de dépenses colossales, mais on peut et on doit encore faire beaucoup. C'est principalement dans les localités qui sont en voie de développement qu'il y aurait intérêt à se servir du travail de MM. Goldmerstein et Stodieck et à prévoir d'avance l'emplacement de parcs locaux. Il est facile de le faire actuellement, tandis qu'il sera à peu près impossible de redresser les erreurs une fois celles-ci commises. La meilleure solution semble être de laisser aux communes le droit de refuser l'autorisation de construire sur les emplacements qui doivent dans l'avenir être utilisés pour la construction de parcs.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Rapport de gestion pour l'année 1934.

(Suite et fin).²

12. *Bibliothèque.* — Le mouvement réjouissant de ces derniers temps s'y est marqué principalement par la consultation des journaux étrangers reçus en échange de nos organes officiels. Nous rappelons à nos membres, en les engageant à en profiter, que les livres et les revues déposés au secrétariat sont gratuitement à leur disposition ; il en est de même des actes de brevets confiés par la « Schweiz. Bauzeitung » à l'Office de brevets E. Blum & Cie, Bahnhofstr. 31, à Zurich.

13. *Assurances.* — Les contrats, passés avec les deux compagnies « Zurich » assurances générales contre les accidents et la responsabilité, à Zurich, et Société suisse d'assurances contre les accidents, à Winterthur, gardent leur validité ; ils procurent à nos membres les rabais suivants sur les tarifs normaux d'assurance :

10 %, resp. 15 % pour assurances individuelles des membres	pour contrats d'au moins 5 ans et resp. 10 ans
5 %, resp. 10 % pour assurances d'employés	

14. *Fondation Geiser.* — Les Sections ont été priées, en février 1934, de proposer, au Comité central, un thème em-

¹ Voir leur brochure « Comment respire une ville » (42 pages, 14/22 cm). Paris, 1935. Librairie polytechnique Ch. Béranger.

² Voir *Bulletin technique* du 12 octobre 1935, p. 247.

prunté au domaine de l'industrie des machines, et susceptible de servir de base au VII^e concours de la Fondation. Après un examen approfondi des suggestions, et suivant proposition de M. le professeur Dumas, on a accepté le sujet indiqué par la Section de Zurich « Le problème de l'existence de l'industrie suisse des machines » ; le jury de concours, nommé par le Comité central, se composait de MM. A. Walther, privat-docent, président, H. Ambühl, directeur, Dr B. Bauer, professeur, P. Beuttner, ingénieur, Dr E. Dubi, directeur général, R. Neeser, directeur, et F. Oederlin, directeur.

L'assemblée des délégués ayant pris connaissance du programme, celui-ci fut publié dans nos organes officiels et dans plusieurs périodiques techniques ; le terme de dépôt des mémoires a été fixé au 31 janvier 1935. La demande de 130 et quelques exemplaires du programme fait espérer des solutions utiles et pratiques, à l'avantage de l'industrie suisse des machines.

Le Comité central est autorisé, par décision de l'assemblée des délégués du 24 février 1934, à publier déjà en 1935 le résultat du concours, sans attendre la prochaine assemblée générale.

15. *Service de placement.* — Selon le rapport de gestion de 1934 du S. T. S., les 736 places offertes ont suscité 10 772 candidatures, qui se répartissent comme suit.

	Pour la Suisse.	Remplacements à l'étranger.	Pour l'étranger.	
	623	83	30	= 736
Placements	296	7	2	= 305
Pourvues autrement	188	5	8	= 201
Annulées	126	4	14	= 144
Etrangers autorisés.	—	67	—	= 67
En tractation . . .	13	—	6	= 19

Des 305 placements, 55 concernaient des universitaires, 176 des techniciens et 74 des dessinateurs formés ; 194 sont entrés dans le bâtiment et 111 dans l'industrie des machines, l'électricité, la chimie, etc.

Les postulants se répartissaient comme suit :

	Etat déc. 1933.	Nouveaux.	Départs.	Etat déc. 1934.
Total	811	1786	1730	867
S. I. A.	4	21	18	7
G. e. P.	115	173	165	123
A. E. I. L. . . .	16	25	28	13
S. T. V.	193	494	470	217
Non membres	483	1073	1049	507

Des membres de la S. I. A. figuraient comme suit dans ces chiffres :

*	16	23	23	16
**	—	1	—	1
***	1	5	4	2

Ce tableau montre que le service de placement touche une faible proportion de membres de la S. I. A. ; mais cela n'empêche pas le S. T. S. d'offrir de grands avantages aux membres de notre Société, si on les considère comme employeurs. Ils y trouvent l'agréable possibilité d'obtenir sans frais et sur demande, des propositions triées au point de vue de la capacité personnelle. La S. I. A. doit donc considérer surtout sous cet angle l'utilité du S. T. S.

Le Service de placement a été consulté dans 64 cas par les offices cantonaux du travail, dans 17 cas par ceux de villes et dans 12 cas par l'Office fédéral pour l'industrie, les métiers et le travail.

16. *Relations de la S. I. A. avec d'autres sociétés et avec l'étranger.* — Durant l'année écoulée, la S. I. A. s'est fait représenter aux manifestations suivantes de Sociétés amies : Société suisse pour l'étude des carburants. 4^e assemblée générale ordinaire, du 22 mars 1934 à Zurich : M. F. Escher, directeur, Zurich.

Société suisse des entrepreneurs. Assemblée générale ordinaire du 22 avril 1934, à Lugano : M. R. Gianella, ingénieur, à Bellinzona.

Association suisse pour l'aménagement des eaux. Assemblée principale des 14 et 15 juillet 1934, à Sion : M. Joseph Dubuis, ingénieur, à Sion.